
Adresse de la société populaire de Josselin, qui demande à la Convention de purger le territoire de la République des aristocrates, lors de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Josselin, qui demande à la Convention de purger le territoire de la République des aristocrates, lors de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 237;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13863_t1_0237_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Sont seuls dignes de notre amour.
Liberté! Liberté! Tu sçais triompher des
Agens de Pitt! Courez tous lâchement les
[despotes :
[servir!

Ce n'est qu'aux braves Sans-Culottes
Que nous brulons de nous unir!

4 (*Les Mères de Famille*)

Après avoir purgé la terre
Des satellites des tyrans :
Un fils revenu chez son père
Sera l'appui de ses vieux ans.
Liberté! Liberté! Tu fais triompher la nature!
Heureux enfant! Dans les bras de ton père
[adoré

Ton âme généreuse et pure
Luy rendra ce devoir sacré.

5 (*Tous les Citoyens ensemble*)

Rassemblez sur cette Montagne
Au bruit éclatant de l'airain,
Nous chantons la vertu, compagne
D'un peuple auguste et souverain.
Liberté! Liberté! Pendant cette fête civique
Vos chants guerriers perceront jusqu'aux
[voûtes du ciel!

En célébrant la République
Rendons hommage à l'Éternel ! (1).

45

On expose l'action courageuse du citoyen
Vivien, maréchal à Bernay, qui a sauvé la vie
au jeune citoyen Serant, qui alloit se noyer
sans le secours de Vivien, qui s'est jeté tout
habillé dans la rivière pour le sauver.

Mention honorable, insertion au bulletin,
renvoi au comité d'instruction publique (2).

46

Le tribunal criminel du département de la
Nièvre écrit à la Convention pour lui faire
part de l'indignation où l'a jeté la nouvelle de
l'attentat commis sur les personnes de deux
représentans du peuple. Les membres de ce
tribunal jurent d'être inviolablement attachés
à la Convention nationale, et vouent à l'exé-
cration de tous les siècles les tyrans et les
conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[s.l. n.d.] (4).

« Représentans du peuple,

Un nouvel attentat vient d'être essuyé. Collot
d'Herbois, ce vertueux montagnard de la
Convention a failli être assassiné. Robespierre
devait aussi tomber sous les coups du même
assassin; heureusement que ni l'un ni l'autre

(1) D XXXVIII - 5 (Moline), (hymnes et original
du p.v.).

(2) P.V., XXXVIII, 287. B⁴ⁿ, 15 prair. ; J. Mont.,
n° 38.

(3) P.V., XXXVIII, 288. B⁴ⁿ, 15 prair. (suppl^t).

(4) C 305, pl. 1146, p. 11.

n'ont péri. Nous nous en réjouissons et nous
félicitons la Convention nationale des mesures
actives qu'elle a prises pour traduire sur le
champ au tribunal révolutionnaire le scélérat
Lamiral.

Le tribunal criminel du département de la
Nièvre, assure la Convention nationale qu'il ne
cessera de surveiller les ennemis de la liberté;
il y a quelque temps que deux de ces monstres,
ex-prêtres lui furent renvoyés par le monta-
gnard Pointe pour être jugés révolutionnaire-
ment; la hache nationale en a fait justice.

Le même tribunal jure de nouveau d'être
inviolablement attaché à la Convention natio-
nale, d'exécuter et faire exécuter ses lois ainsi
que les décisions de ses comités de salut public
et de sûreté générale.

Et voue la mort à tous les tyrans et aux
conspirateurs.

Vive la République! Vive la Montagne! »

GRILLIER (*présid.*), PASSOT, DUHAUMONT, DURAND,
PIVEANT (*greffier*).

47

Les membres de la société populaire de
Josselin (1) écrivent à la Convention et la
prient de purger le territoire de la République
des aristocrates qui en salissent le sol dans
le château de cette commune, en les faisant
juger. Envoyez cette exécration cargaison à Ma-
dagascar; la terre des hommes libres ne doit
pas être souillée par la présence des esclaves.
Continuez vos glorieux travaux, et comptez
sur notre dévouement; nos cœurs, nos bras,
tout est à la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Josselin, 4 prair. II] (3).

« Républicains représentans,

Purgez le territoire de la République de tous
ses ennemis intérieurs. Le château de cette
commune est rempli de détenus. Il sert d'entre-
pôt à la marchandise aristocratique et fanatique.

Délivrez nous de ces monstres. Faites les
promptement juger. Envoyez cette exécration
cargaison de gens suspects à Madagascar.

La terre des hommes libres ne doit pas être
souillée par la présence des esclaves. Continuez
vos glorieux travaux et comptez sur notre dé-
vouement. Nos cœurs, nos bras, tout est à la
patrie. Salut en la République ! »

CHAMPEAUX (*présid.*), HOUBINE [et 1 page de
signatures illisibles].

48

Le conseil-général de la commune d'Orléans
(4) rend grâce au génie tutélaire de la France,
qui a sauvé deux représentans. C'est donc

(1) Morbihan.

(2) P.V., XXXVIII, 288. B⁴ⁿ, 15 prair. (suppl^t) ;
J. Sablier, n° 1356.

(3) C 306, pl. 1159, p. 21.

(4) Loiret.